

# FICHE NAVETTE : Demande de dérogation Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux système d'assainissement non collectif dont la charge brute de DBO est comprise strictement entre 1,2 kg/j et 12 kg/j

A RETOURNER AU service instructeur **par mail:**

Direction Départementale des Territoires,  
Service de la gestion des risques de l'eau et de la biodiversité,  
17, place de la république, CS 40 517  
28 008 Chartres cedex

[ddt-sgreb@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-sgreb@eure-et-loir.gouv.fr)

LIBELLE de l'opération :

Pétitionnaire:Nom

Prénom

adresse :

adresse mail :

Téléphone :

TRANSMIS LE :

AVIS POUR LE (2 mois) : \_\_\_\_\_

## **Documents présents :**

Demande écrite du pétitionnaire

Le dossier technique avec les performances épuratoires, plan et localisation au 1/25000 et cadastrale, note expliquant l'impossibilité technique ou financière(proposition de plusieurs filières ou localisation différente)

Une démonstration de l'absence d'incidence et énumération des mesures correctives mises en oeuvre(armoire insonorisée, système anti-odeur...)

## **Implantation**

Implantation dans une zone humide (soit analyses de sols démontrant le caractère hydromorphe du sol soit se servir des prélocalisations des zones humides consultables à la DDT

Implantation en zone inondable (PPRI ou atlas des zones inondables consultables en mairie ou sur site internet de la préfecture)

## **Biodiversité**

NATURA 2000 – ZNIEFF (consultable sur le SIT internet de la DREAL centre -val de Loire)

Forêts

## **Distance d'implantation**

Implantation à une distance inférieure à 100 m d'une habitation d'un tiers ou EPR

Implantation en zone sensible

**Oui**  
**Non**

**Installation de traitement conforme**